 Nancy, le 28 Octobre 2021

Monsieur le Président du CSE,

Par cette déclaration, Les élus du SNU Grand Est souhaitent vous rappeler un certain nombre de problèmes rencontrés par les agents du Grand Est actuellement.

En effet, vous n’êtes pas sans savoir que l’épuisement du personnel arrive à son paroxysme tant chez les salariés que dans l’ensemble de la ligne managériale. Nous vous demandons pour la énième fois, d’en tenir compte et de détendre le calendrier afin de définir non pas plusieurs mais une seule priorité jusqu’à la fin de l’année !

L’empilement des priorités entraine, vous le savez, une perte de sens au travail qui vient s’ajouter à des problèmes récurrents d’applicatifs informatiques et amène une certaine démotivation, voire de l’absentéisme (comme vous allez nous le présenter aujourd’hui !) que ne peuvent pas compenser les différents challenges ou courses aux objectifs que vous organisez actuellement pour tenter de remotiver les équipes…

La nouvelle et injuste convention d’assurance chômage appliquée sans réelle formation des équipes et pouvant générer de l’agressivité, vient de plus rajouter une difficulté supplémentaire à l’empilement des plans nationaux, gouvernementaux, et locaux. On citera entre autres le plan DELD, les plans Bâtiment, Santé, Hôtellerie, le plan jeunes etc. etc.

Il serait bon que le Directeur Régional, conscient de l’épuisement et de la perte de motivation des salariés repense par exemple les charges de travail des différentes modalités de suivi et de la dominante Gestion de Droits, ainsi que la charge de travail des ELD !

Cette prise en compte ne saurait bien évidemment pas devoir reposer que sur les responsabilités personnelles des salariés dans un faux semblant d’autonomie ou de supposée confiance.

A défaut de repenser l’organisation et les charges de travail, la solution serait d’embaucher (beaucoup de collègues CDD vont bientôt voir leur contrat arrivé à son terme en Mars 2022…) afin de retrouver une véritable Qualité de Vie au Travail en solutionnant les sous-effectifs chroniques dans les services (ex : les RH) et dans les sites (ex : en GDD et en placement) tout en adaptant une charge de travail cohérente avec le temps de travail des salariés (beaucoup trop de collègues à temps partiel ont la même charge que des collègues à temps plein).

Merci de cette prise en compte !

Les élus SNU Pôle emploi Grand Est